



Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE samedi 04 octobre 2025 à Boulogne sur Mer

Angres, le 15 septembre 2025

DÉLÉGUÉ

Extrait des STATUTS
du Comité Départemental du Pas-de-Calais
adoptés le 07 septembre 2019 à Vendin-lès-Béthune

5.4 - Chaque Association Sportive envoie à l'Assemblée Générale un Délégué élu à cet effet par l'Association Sportive. En cas d'empêchement, celui-ci peut être représenté par un autre membre de l'Association Sportive auquel il aura remis un Pouvoir signé par le Président de l'Association et par lui-même.

5.5 - Le vote par procuration n'est pas autorisé.

5.7 - Les Délégués des Associations Sportives doivent être âgés de seize ans révolus, jouir de leurs droits civiques (s'ils sont majeurs) et être licenciés à l'Association Sportive qu'ils représentent.

Document à remettre lors du pointage Extrait de l'Assemblée Générale du Club :

*

En date du : *, s'est déroulée l'Assemblée Générale de l'Association désignée ci-dessus au cours de laquelle :

M./ Mme * :

Licencié(e) à cette Association, N° de Licence : *

a été élu(e) en qualité de Délégué(e) à l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table du **samedi 04 octobre 2025 à Boulogne sur Mer**

NOM et Prénom - du Président - de la Présidente * :

* Barrer les mentions inutiles et/ou compléter les champs obligatoires.

Signature du Président(e) :

cdtt@sport62.fr



Pas de Calais
Le Département



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

https://cd62tt.blog
Comité Départemental du Pas-de-Calais
De Tennis de Table
Maison des Sports du Pas-de-Calais
9 rue Jean BART - 62143 ANGRES
☎ : 03 21 72 67 34

